

Conditions de vente et de location

Article 1 – Applicabilité

Les présentes conditions générales de location et de vente sont portées à la connaissance de tous les clients. Elles sont applicables à toute location ou vente, pour tout contrat passé entre AATHEROS et ses clients en France ou à l'étranger, quel que soit le lieu de livraison, sauf stipulations contraires prévues par écrit et signées. Toute condition contraire aux présentes conditions générales de location et de vente posée par l'acheteur, dans ses conditions générales d'achats ou dans tout autre document, sera inopposable à AATHEROS, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Article 2 - Types et modèles

Les notices, prospectus, dépliants, catalogues, et même les modèles exposés dans notre show-room ne sauraient être considérés comme des offres fermes de notre part. Nous nous réservons le droit d'apporter à tout moment, à nos modèles, les modifications techniques ou esthétiques jugées utiles, sans obligation pour nous d'apporter ces modifications au modèle précédemment livré, ou faisant l'objet d'une commande déjà ratifiée. Toutefois, l'Acheteur sera fondé à annuler sa commande si les modifications techniques visées ci-dessus avaient pour conséquence la suppression des fonctions essentielles du modèle commandé. Dans ce cas, le refus d'acceptation devra, pour être opposable à la Société, lui avoir été notifié dans les 48 heures suivant la réception du matériel. Passé ce délai, l'Acheteur sera réputé avoir définitivement agréé le matériel reçu.

Article 3 - Commandes et exécution

Toute commande passée auprès de AATHEROS est ferme et définitive pour le client dès la réception par AATHEROS d'un bon de commande ou de tous autres supports faisant état d'une commande. L'indisponibilité d'un produit du fait d'une rupture de stock, de sa suppression du catalogue ne pourra entraîner aucune annulation de la commande globale et ne donnera droit à aucune indemnité de la part de AATHEROS. Pour toute commande inférieure à 150€ht (cent cinquante euros hors taxes), une indemnité forfaitaire pour frais de gestion de 10 €ht (dix euros hors taxes) sera facturée au client. Pour tout nouveau contrat de vente ou de location, de plus un montant forfaitaire de 14,50€ht (quatorze euros et cinquante centimes d'euro hors taxes) sera facturé pour frais de dossier administratif.

Article 4 – Prix

AATHEROS n'engage pas sa responsabilité dans les modifications de prix réalisées éventuellement par les éditeurs et constructeurs. Les prix figurant sur les tarifs, catalogues ou circulaires ne sont donnés qu'à titre indicatif. La facturation sera faite au prix en vigueur au jour de livraison. Les prestations et matériels sont fournis au prix fixé sur la base du tarif hors taxes de AATHEROS en vigueur modifiables sans préavis et varient en fonction des conditions stipulées dans les offres commerciales de AATHEROS.

Article 5 - Protection du Logiciel. Droit de Propriété Intellectuelle:

Le Logiciel est protégé par la loi en vigueur sur la propriété littéraire et artistique. Sauf stipulation contraire. L'Acheteur s'interdit de copier ou de reproduire en tout ou partie le logiciel et/ou la documentation par n'importe quel moyen et sous n'importe quelle forme, de traduire ou de transcrire le logiciel et/ou la documentation dans tout autre langage ou langue, ou de les adapter. Il garantit l'Auteur et le Distributeur contre les agissements de ses préposés et des personnes qu'il admet à utiliser le logiciel, si ces agissements contrevenaient aux dispositions du présent article.

Article 6 - Ouverture de compte et conditions de paiement

6.1 - Ouverture de compte

Tout nouveau client de AATHEROS devra, préalablement à sa prise de commande, faire une demande à AATHEROS en vue d'obtenir communication du questionnaire d'ouverture de compte et à retourner à AATHEROS ce questionnaire dûment complété par courrier ou par télécopie (pour les clients commerçants) accompagné d'un exemplaire signé des présentes conditions générales de location et de vente, d'un relevé d'identité bancaire, d'un extrait K-bis, de son numéro de SIRET et de son code NAF. Dès l'approbation de AATHEROS, le compte client sera ouvert. Les deux premières commandes seront impérativement réglables avant livraisons par virement ou par chèque bancaire.

Article 6.2 - Délais de paiement

Les factures sont payables au siège social de AATHEROS, de telle manière que cette dernière puisse disposer des sommes le jour de l'échéance. Les factures seront payables conformément aux conditions mentionnées dans les offres commerciales. Sauf stipulation contraire de notre part, nos factures sont payables au comptant. Les factures concernant la location de matériel sont réputées être payables par terme à échoir et à l'avance. Le non paiement d'une facture à son échéance stipulée entraînera d'office une majoration de 20% (vingt pour cent), et ce, à titre de clause pénale.

Article 6.3 - Retard de paiement

Les intérêts de retard, calculés à 2% (deux pour cent) par mois, courent de plein droit à partir de la date d'échéance, et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou lettre recommandée.

Article 7 - Conditions de livraison

7.1 - Modalités

La livraison prend effet le jour de l'expédition ou au moment de l'enlèvement du matériel par le transporteur.

7.2 - Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués par AATHEROS sont donnés à titre indicatif. Aucune indemnité ne pourra être accordée au client en cas de non respect de ces délais, et aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord exprès de AATHEROS. En cas de rupture de stock d'un ou plusieurs produits commandés, AATHEROS en avisera le client et procédera à la livraison des existants. Sur demande écrite du client, AATHEROS acceptera d'attendre la disponibilité de la totalité des produits commandés pour livrer le client et éviter ainsi des livraisons partielles, excepté dans le cas de commandes de produits spécifiques. La livraison partielle ne pourra cependant pas être différée de plus de 30 jours. AATHEROS 4, Impasse de la gendarmerie -93400 SAINT OUEN - TEL: 06 64 50 34 33 - FAX: 00 33 (0)1 60 20 50 75-info@aatheros.com

Constructeur de solutions Interactives

AATHEROS 4, Impasse de la gendarmerie -93400 SAINT OUEN - TEL: 06 64 50 34 33 - FAX: 00 33 (0)1 60 20 50 75-info@aatheros.com

7.3 - Livraison et Transport

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'Acheteur, dans tous les cas, franco gare ou domicile Acheteur compris. Il appartient à l'acheteur de vérifier les marchandises à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, des recours contre les transporteurs dans un délai de deux jours et d'en informer AATHEROS dans le même délai. Sauf stipulation expresse contraire figurant sur le bon de commande, le frais de port et d'emballage sont toujours à la charge du client et s'entendent prix départ AATHEROS.

7.3.1 - Vente de matériel

Le transfert des risques intervient à la date de livraison telle que définie au point 7.1. En conséquence, les produits voyagent aux risques et périls exclusifs du destinataire, sauf en cas de livraison franco destination.

7.3.2 - Location de matériel

Le matériel est assuré par AATHEROS en cas de panne, de casse (chute exceptée) ou de vol (avec déclarations usuelles : gendarmerie ou police). Le vol ainsi que le bris de moniteurs plasma sont exclus de nos garanties d'assurance.

7.4 - Frais divers

7.4.1 - Vente de matériel

Les frais de transport sont définis dans un barème distinct qui est communiqué au client par AATHEROS.

7.4.2 - Réparation sous garantie (hors maintenance)

Les frais de retour à nos ateliers concernant du matériel sous couvert de garantie sont à la charge du client. Les frais de transport liés à la réexpédition de ce matériel sont supportés par AATHEROS.

7.4.3 - Location de matériel

Sauf spécification contraire, les frais de transport sont inclus dans nos tarifs de location.

7.4.4 - Prêt de matériel

En cas de prêt de matériel à des fins de test ou de démonstration, une participation aux frais de transport est demandée au client.

8 - Conditions de garantie

8.1 - Garantie constructeur AATHEROS

La garantie est celle définie par le constructeur du matériel et porte sur le remplacement pur et simple des pièces reconnues défectueuses, main d'oeuvre comprise. Cette garantie ne couvre pas les dégâts occasionnés par cas fortuits ou par utilisation anormale ou négligence d'entretien du matériel. De même, elle ne couvre pas l'usure normale résultant de l'utilisation du produit.

8.2 - Garantie constructeur tiers

AATHEROS rappelle qu'elle est, dans le cas d'un constructeur tiers, en sa qualité de prestataire, l'intermédiaire entre le constructeur et l'acheteur, et qu'en conséquence, les produits vendus par AATHEROS sont garantis dans les conditions déterminées par leur fabricant respectif et communiquées à tout client qui en fait la demande. Pour bénéficier de cette garantie, le client devra aviser immédiatement le service technique, par tous moyens écrits, des désordres allégués. AATHEROS ne sera tenue à aucune indemnisation pour les dommages immatériels tels que perte de production, perte d'exploitation, perte de chance, perte de données, préjudice financier ou commercial ou autres qui seraient la conséquence directe ou indirecte des dommages subis suite à l'utilisation ou à la défaillance du matériel livré. Nos appareils sont garantis un an pièces et main d'oeuvre, transport retour compris (casse, vol et pièces d'usures exclues). A partir d'une quantité minimum de matériel, possibilité de contracter une garantie complémentaire « full service ». Pour les réparations « hors garantie », un devis chiffré est établi systématiquement si les frais, pièces et main d'oeuvre, dépassent 150€ht (cent cinquante euros hors taxes).

8.3 - Garantie des logiciels

La garantie est celle accordée par l'éditeur du logiciel. En aucun cas, AATHEROS ne garantit la capacité du produit à résoudre les problèmes spécifiques de l'acheteur.

8.4 - En général

La responsabilité AATHEROS à l'égard de l'acheteur ne peut excéder le coût des marchandises vendues, déterminé par référence au prix facturé au client pour lesdits produits. AATHEROS ne peut jamais être tenue pour responsable à l'égard de l'acheteur ou de tout tiers de tout dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation des marchandises (y compris, et sans que cette indication soit limitative, les pertes de profits, les manques à gagner ou les pertes de programmes ou de données).

Article 9 - Conditions de Paiement et factures

De convention expresse, seule fait foi la facture numérotée envoyée à l'acheteur par AATHEROS, quels que soient les documents, factures pro-forma, ou autres, qui auraient pu être remis préalablement.

Lorsque le règlement est prévu par traite acceptée les effets devront être renvoyés par l'Acheteur, revêtus de son acceptation dans les 5 jours suivant la réception de l'effet. Passé ce délai, la vente sera réputée faite au comptant, et le montant de la facture deviendra immédiatement exigible (art 124 du code de Commerce). Le non paiement d'une seule des échéances prévues rend le solde de la créance immédiatement exigible. En cas d'impayé, et 8 jours après une mise en demeure adressée par simple lettre recommandée à l'Acheteur par AATHEROS, celle-ci pourra considérer le présent contrat comme résolu de plein droit et exiger la restitution des marchandises sans qu'il y ait lieu de recourir à une action judiciaire, dans ce cas, les sommes versées à AATHEROS lui resteront acquises à titre d'indemnité. Il en sera de même, sans mise en demeure préalable, en cas d'insolvabilité certaine du débiteur et notamment de mise en règlement judiciaire ou en Liquidation de biens.

De convention expresse et sauf report sollicité par l'Acheteur et accordé par AATHEROS, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera :

- a - l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dûes, quel que soit le mode de règlement et l'échéance prévus.
- b - la facturation de pénalités de retard calculées sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de la livraison sur les montants échus et non payés.

Constructeur de solutions Interactives

AATHEROS 4, Impasse de la gendarmerie -93400 SAINT OUEN - TEL: 06 64 50 34 33 - FAX: 00 33 (0)1 60 20 50 75-
info@aatheros.com

c - l'exigibilité, à titre de dommage et intérêts et de clause pénale d'une indemnité égale à 15% des sommes échues et non payées, outre les frais judiciaires et de recouvrement engagés par AATHEROS pour faire valoir son droit. Dans le cas où il est fait usage de la faculté de bénéficier de l'escompte, seule la taxe correspondant au prix effectivement payé ouvre droit à la déduction.

10 - Résiliation de contrat locatif

Nos contrats de location sont résiliés sans aucune formalité judiciaire aux torts et aux griefs du locataire, dans les cas suivants :

Si une mise en demeure de régler toute facture impayée adressée au locataire par lettre recommandée + A.R. et visant la présente clause est

restée 15 jours sans effet, Si le locataire cesse totalement d'exercer son activité, En cas de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire ou

de placement sous administration provisoire du locataire, sauf lorsque les organes collectifs s'engagent expressément à poursuivre le contrat. Dans chacun des cas ci-dessus, le locataire sera tenu de verser à AATHEROS la somme totale du prix de location restant à courir jusqu'à la fin normale du contrat initialement souscrit, sur la base du montant mensuel.

Dans tous les cas visés, la résiliation sera effective dès réception d'une lettre recommandée + A.R. envoyée par AATHEROS visant l'un ou l'autre de ces motifs. En cas de non poursuite du contrat et quel qu'en soit le motif, le locataire s'oblige à restituer immédiatement et sans délai à AATHEROS, soit en ses locaux, soit en tout autre lieu qui lui sera en ce cas indiqué, les matériels loués. Dans le cas d'une résiliation anticipée d'un contrat de location et quel qu'en soit le motif, un réajustement tarifaire est appliqué au prorata temporis correspondant à la durée effective de la période de location.

11 - Prolongation de contrat locatif

Le locataire a la faculté de prolonger sa location 15 jours avant l'expiration de son contrat par courrier, fax ou e-mail. Passé ce délai, le contrat de location sera prolongé d'office au conditions tarifaires en vigueur. Le prix de la location du ou des mois suivants sera calculé sur la base de la totalité de la durée de cette location. Nos tarifs de location ne revêtent pas un caractère cumulatif.

12 - Frais d'étude et de prototypage

Les frais d'étude et de prototypage pour toute demande de réalisation spécifique sont facturés au client. Ces frais sont ristournables sur des volumes de commandes ultérieures aux conditions expressément détaillées dans nos offres commerciales.

13 - Clause de réserve de propriété

a - Conformément à l'article 3 de la loi n 80.335 du 22011 985, AATHEROS conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'à paiement intégral

de leur prix en principal et intérêts. A cet égard, la remise d'effet ou de titre constituant une obligation de payer ne constitue, en aucun cas, un règlement au sens de la présente clause. A défaut de paiement intégral du prix des produits et services en principal et intérêts, AATHEROS pourra à tout moment, reprendre les produits chez le client. AATHEROS pourra également reprendre la marchandise non payée entre les mains des sous acquéreurs ou en exiger le paiement direct de la part de ceux-ci.

b - L'Acheteur ne peut donner en gage ou transférer, à titre de garantie, la propriété des marchandises livrées avant le complet paiement de celles-ci.

c - L'Acheteur s'interdit de revendre les marchandises livrées, s'il se trouve en état de cessation de paiement ou d'insolvabilité.

d - L'Acheteur peut céder à AATHEROS, en cas de revente les créances nées à son profit de la revente à un tiers acquéreur, mais reste tenu envers

AATHEROS à titre principal, du bon règlement des factures concernant la vente initiale.

e - En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'Acheteur est tenu d'en aviser immédiatement AATHEROS

f - L'Acheteur supportera seul la charge des risques en cas de perte ou de destruction des marchandises.

g - L'ouverture d'une procédure collective au profit du client ne peut faire échec à la revendication des marchandises par la société AATHEROS.

L'acheteur s'engage, dans ce cas, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans les stocks et dont AATHEROS revendique la propriété. A défaut, AATHEROS aura la faculté de faire constater l'inventaire par huissier, aux frais du client. En cas de paiement partiel, celui-ci s'imputera d'abord sur les pénalités de retard, les intérêts et les créances les moins anciennes. AATHEROS entend maintenir ses conditions générales de location et de vente aussi longtemps que possible. Néanmoins, AATHEROS se réserve le droit de procéder à tout moment, sans préavis, à des modifications des présentes conditions générales de location et de vente, par hypothèse évolutives.

h - Il est entendu que cette convention expresse sera applicable à toutes les affaires traitées entre AATHEROS et l'acheteur .

Article 14 - Compétence Judiciaire:

Dans le cas de contestation quelconque relative à l'exécution ou à l'interprétation du contrat, les tribunaux de Pontoise sont seuls compétents de convention expresse, même en cas de demande incidente, d'appels en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs.

Si la contestation comporte une mesure urgente quelconque, le Juge des référés du Tribunal de Grande Instance de MEAUX est exclusivement compétent, quelle que soit la mesure de l'objet litigieux. Les divers modes d'expédition ou de paiement, nos dispositions d'acceptation de règlement ou acceptations contre remboursements, ainsi que le lieu de livraison ne peuvent faire opérer ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter sans réserve les conditions générales de la société AATHEROS ci-dessus reproduites. Original à retourner cacheté et signé à :

AATHEROS 4, Impasse de la gendarmerie -93400 SAINT OUEN - TEL: 06 64 50 34 33 - FAX: 00 33 (0)1 60 20 50 75-

DATE :

Cachet de la Société (client)

Signature précédée des mentions " lus et approuvés, bon pour accord"